



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

FEDOSAD

**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020
FEDOSAD
15-17 Avenue Jean Bertin - 21000 DIJON
Ce rapport contient 29 pages
Référence : MM / SM

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 487 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

FEDOSAD

Siège social : 15-17 Avenue Jean Bertin - 21000 DIJON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'association FEDOSAD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDOSAD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 publié le 30 décembre 2018.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (règlement ANC 2018-06).

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 29 avril 2021

KPMG S.A.



Sylvie Merle
Associée

BILAN : ACTIF

FEDOSAD

15-17 Avenue Jean BERTIN

21000 DIJON

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

ACTIF	2020			2019
	Montant brut	Amort et prov.	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Concessions, brevets, licences	178 746	174 281	4 464	11 983
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	220 000		220 000	220 000
Constructions	2 184 012	802 420	1 381 591	1 474 434
Installations techniques, matériel et outillage	858 549	576 626	281 923	233 058
Autres immobilisations corporelles	4 005 731	2 871 782	1 133 949	871 759
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations Financières				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	8 396		8 396	8 396
Prêts	821 813		821 813	792 756
Autres immobilisations financières	7 969		7 969	7 969
TOTAL I	8 285 215	4 425 110	3 860 105	3 620 356
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et fournitures				
Autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Stocks de produits de marchandises				
Autres stocks				
Fournisseurs débiteurs	871		871	-
Créances				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 037 351	104 212	1 933 139	1 683 394
Autres créances	395 813		395 813	211 815
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	3 589 491		3 589 491	2 720 484
Charges constatées d'avance	46 160		46 160	56 963
TOTAL II	6 049 685	104 212	5 965 473	4 672 655
Charges à répartir sur plusieurs exercices TOTAL III				
Primes de remboursement des obligations TOTAL IV				
Ecart de conversion (actif) TOTAL V				
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV+V)	14 354 900	4 529 322	9 825 578	8 293 011

BILAN : PASSIF

FEDOSAD

15-17 Avenue Jean BERTIN

21000 DIJON

Exercice du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020

	2020		2019
FONDS PROPRES		FONDS PROPRES	
Fonds associatifs sans droit de reprise	409 960	Fonds associatifs sans droit de reprise	657 109
Fonds associatifs avec droit de reprise		Réserves	1 263 988
Ecart de réévaluation		Report à nouveau	- 695 740
Réserves		Dépenses refusées par l'autorité de tarification	- 534 381
Excédents affectés à l'investissement	844 798	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	159 587
Réserves de compensation	729 711	Subventions d'investissement	933 052
Réserves de couverture du BFR		Fonds associatifs avec droit de reprise	
Autres réserves	19 357	Apports	
Report à nouveau		Dons et Legs	73 672
Report à nouveau des activités SMS non contrôlées	- 1 718 049	Résultats sous contrôle de tiers	- 1 679
Report à nouveau des activités SMS sous gestion contrôlée	636 778		
Dépenses refusées ou inopposables aux financeurs	-		
Résultat des activités SMS non contrôlées	- 63 332		
Résultats des activités SMS sous gestion contrôlée	528 568		
Subventions d'investissement	763 439		
Provisions réglementées			
TOTAL I	2 151 230	TOTAL I	1 855 609
PROVISIONS ET FONDS DEDIES		PROVISIONS ET FONDS DEDIES	
Provisions pour risques et charges	234 000	Provisions pour risques et charges	168 000
Autres provisions			
Fonds Dédliés	877 286	Fonds Dédliés	668 338
TOTAL II	1 111 286	TOTAL II	836 338
DETTES		DETTES	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 740 851	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 712 642
Emprunts et dettes financières divers		Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 357	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 903
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	554 905	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	400 986
Dettes sociales et fiscales	3 937 377	Dettes sociales et fiscales	3 302 766
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés		Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	307 572	Autres dettes	164 766
Produits constatés d'avance		Produits constatés d'avance	
TOTAL III	6 563 062	TOTAL III	5 601 065
Ecart de conversion (passif)		Ecart de conversion (passif)	
TOTAL GENERAL (I +II+III+IV)	9 825 578	TOTAL GENERAL (I +II+III+IV)	8 293 011

COMPTE DE RESULTAT GENERAL

FEDOSAD 15/17 avenue Jean BERTIN - 21000 DIJON

Période de l'exercice	2020	Période de l'exercice	2019
Colisations	300	Ventes de marchandises	
Ventes de biens et Services		Production vendue Biens	21 701 081
Production vendue Biens		Production vendue Services	
Matériaux et produits de fabrication	23 234 128	Montant net du chiffre d'affaires	21 701 081
Produits de tiers financeurs		Production stockée	
Subventions d'exploitation	299 814	Production immobilisée	
Ressources liées à la générosité du public		Subventions d'exploitation	127 190
Dons manuels	5 150	Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	722 316
Reprise sur amortissements et provisions, transferts de charges	627 044	Colisations	
Utilisation des fonds dédiés	45 996	Autres produits	80 364
Autres produits	28 978		
Total des produits d'exploitation	24 241 410	Total des produits d'exploitation	22 630 950
Marchandises Achats		Marchandises Achats	
Marchandises Variation de stocks		Marchandises Variation de stocks	
Autres achats et charges externes	5 508 992	Matières premières et autres approvisionnements Achats	1 666 125
Impôts, taxes et versements assimilés	1 226 033	Matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks	
Salaires et traitements	12 611 139	Autres achats et charges externes	3 534 438
Charges sociales	3 620 822	Impôts, taxes et versements assimilés	1 245 678
Dotation d'exploitation sur immobilisations Amortissements	492 824	Salaires et traitements	11 933 077
Dotation d'exploitation sur actifs circulants	58 859	Charges sociales	3 448 905
Dotation d'exploitation pour risques et charges	96 000	Dotation d'exploitation sur immobilisations Amortissements	407 926
Subventions versées par l'association		Dotation d'exploitation sur immobilisations Provisions	
Report en fonds dédiés	254 944	Dotation d'exploitation sur actifs circulants	52 929
Autres charges	50 849	Dotation d'exploitation pour risques et charges	113 000
		Subventions accordées par l'association	
		Autres charges	67 492
Total des charges d'exploitation	23 920 462	Total des charges d'exploitation	22 469 571
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	320 949	RESULTAT D'EXPLOITATION	161 379
Produits financiers de participation	182	Excédents attribués ou déficits transférés	
Autres produits financiers	235	Déficits supportés ou excédents transférés	
		Produits financiers de participation	
		Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	402
		Autres intérêts et produits assimilés	
		Reprise sur provisions, transferts de charges	
		Différences positives de changes	
		Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des produits financiers	417	Total des produits financiers	402
Dotations financières aux amortissements et provisions		Dotations financières aux amortissements et provisions	
Intérêts et charges assimilés	40 175	Intérêts et charges assimilés	42 268
Différences négatives de change		Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total des charges financières	40 175	Total des charges financières	42 268
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	39 758	RESULTAT FINANCIER	41 867
		RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	119 512
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 416	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 931
Produits exceptionnels sur opérations en capital	169 613	Produits exceptionnels sur opérations en capital	155 578
Reprises sur provisions, transferts de charges	15 199	Reprises sur provisions, transferts de charges	
Total des produits exceptionnels	187 228	Total des produits exceptionnels	157 509
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 833	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 283
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 350	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 489
Dotations exceptionnelles sur provisions		Dotations exceptionnelles sur provisions, transferts de charges	
Autres charges exceptionnelles		Autres charges exceptionnelles	
Total des charges exceptionnelles	3 183	Total des charges exceptionnelles	25 773
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	184 045	RESULTAT EXCEPTIONNEL	131 736
Participation des salariés aux résultats		Participation des salariés aux résultats	
Impôts sur les bénéfices		Impôts sur les sociétés	
		Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	47 899
		Engagement à réaliser sur ressources affectées	139 559
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	24 429 055	TOTAL DES PRODUITS	22 836 759
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	23 963 820	TOTAL DES CHARGES	22 677 171
EXCEDENTS OU DEFICITS (IX-X)	465 236	EXCEDENTS OU DEFICITS	159 587

Association FEDOSAD

Annexe

Aux comptes annuels clos le 31 décembre 2020

Association FEDOSAD

Annexe

Aux comptes annuels clos le

31 décembre 2020

Montants en EUR

1 **Objet social**

L'association a pour objet :

- La réflexion sur les besoins des personnes âgées, handicapées, malades, et de leurs aidants afin de leur apporter une offre de services de qualité.
- La création et/ou la gestion, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires :
 - De toutes structures et tous services sanitaires, médico sociaux, ou sociaux de nature à favoriser le maintien à domicile des personnes concernées et le soutien de leurs aidants naturels.
 - De toute structures sanitaires, médico-sociales, ou sociales permettant l'accueil temporaire ou permanent des personnes concernées lorsque le maintien à domicile n'est plus possible.
 - D'une structure de formation agréée.

2 **Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées.**

La nature des activités réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Activité de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile sur l'agglomération Dijonnaise.
- Activité de Service de Soins Infirmiers à Domiciles sur l'agglomération Dijonnaise.
- Activité d'hébergement en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes sur les communes de Dijon, de Saint Apollinaire, de Plombière les Dijon, de Talant et de Fleurey sur Ouche.
- Activité d'Appartement de Coordination Thérapeutique sur la commune de Dijon.
- Activité d'Hospitalisation A Domicile sur le département de la Côte de d'Or.
- Activité d'accueils de jour pour personnes âgées sur les communes de Fleurey sur Ouche, de Saint Apollinaire, d'Asnières les Dijon, d'Is sur tille, de Ladoix Serrigny, de Brochon, de Saint Jean de Losne et d'Auxonne.

- Activité de Téléalarme (écoute) pour personne âgées basée à Dijon.

3 Description des moyens mis en œuvre.

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements : l'association a engagé 703 000 € sur l'exercice pour renouveler entre autre l'intégralité de son parc informatique, sa flotte de téléphonie mobile, son matériel d'écoute (téléalarme) ainsi qu'une partie de son parc automobile.
- Ressources humaines :
 - l'association affiche sur l'exercice un effectif moyen de 430 Equivalents Temps Plein.
 - Le salaire moyen annuel est en augmentation significative par rapport à 2019 suite à l'augmentation du point de la convention collective de la Branche de l'Aide à Domicile et s'établit à 26 766 € brut.
 - En terme de recrutement l'association enregistre l'arrivée de 60 nouvelles personnes en CDI.
- Autres moyens engagés : Les autres dépenses d'exploitation ont augmentées de près de 300 000 € pour s'établir à 5 559 841 €.

4 Faits majeurs de l'exercice

4.1 Événements principaux de l'exercice

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La crise sanitaire a soumis l'association à de très fortes contraintes au cours de l'année. En effet, outre le fait de générer de fortes dépenses en matière d'Equipements de Protection Individuelle la crise sanitaires a eu de fortes répercussions sur les activités des différents services. La plupart des services (EHPAD, Accueil de jour, Service d'Aide A Domicile) a connu une baisse significative de son activité. En revanche le service d'Hospitalisation A Domicile a, quant à lui, connu une très forte croissance. La crise sanitaire a eu également pour conséquence un fort absentéisme et un besoin de renfort très marqué.

- Augmentation de 4 de places autorisées sur le service de l'Appartement de Coordination Thérapeutique.
- La première application des règlements ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 « relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif » et ANC n° 2019-04 du 8 novembre 2019 « relatif aux activités sociales et médico-sociales » gérée par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

4.2 Événements postérieurs à la clôture

L'association a opéré une fusion absorption de l'association de l'ASSAD d'Autun au 01 janvier 2021. Cette association regroupe des activités de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile , un service de Soins Infirmiers à Domiciles ainsi qu'un centre de formation agréé. Cet événement est sans lien avec l'exercice clos et n'est donc pas pris en compte dans les résultats de l'exercice.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

5.2 Méthode générale

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et de la réglementation propre aux établissements sanitaires et sociaux conventionnés.

Première application du règlement ANC n°2018-06 :

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet aucun texte n'a autorisé une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si le règlement ANC n°2018-06 avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements suivants sont appliqués rétrospectivement

— Les montants inscrits précédemment en compte hors-bilan relatifs aux biens reçus par legs ou donations non encore réalisés ont été reclassés, à l'ouverture de ce premier exercice d'application dans les comptes de bilan,

— Le poste comprenant le montant des subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables a été modifié à l'ouverture de l'exercice afin de présenter celui-ci avec le montant net des subventions perçues déduction des reprises au compte de résultat qui auraient été comptabilisées, au rythme des amortissements des immobilisations financées, si le règlement ANC n°2018-06 était appliqué antérieurement lors de l'attribution de ces subventions (méthode retenue généralement, et par notre entité, sachant que le PCG offre aussi la possibilité de comptabiliser les subventions directement dans le résultat dès l'exercice de leur acquisition) .

Postes impactés, incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice :

Les impacts à l'ouverture de l'exercice sont les suivants :

- Passif autres que le poste « Report à nouveau » :
 - Subventions d'investissement 320 822 € (effet rétroactif amortissements biens « renouvelables »)

5.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice, autres que ceux induits par le changement de méthode comptable.

6 Informations relatives au bilan

6.1 Bilan actif

6.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles. Mouvements principaux

Méthode d'évaluation : la valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Tableau de variation des immobilisations :

Type d'immobilisation	Valeur Brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur Brute en fin d'exercice
Autres postes d'immo incorporelles	178 746			178 746
Terrains	220 000			220 000
Immos corporelles sur sol propre	2 184 012			2 184 012
Installations techniques et outillage	725 998	132 551		858 549
Installations générales, agencements	1 644 574	52 090	5 497	1 691 167
Matériel de transport	878 665	135 117		1 013 782
Matériel de bureau et informatique	917 024	383 759		1 300 783
Immobilisations financières	809 121	56 255	27 197	838 178
TOTAL	7 558 138			8 285 215

Les principaux investissements concernent :

- Renouvellement du parc informatique : 136 K€
- Renouvellement du parc de téléphones mobiles : 52 K€
- Renouvellement du matériel de téléalarme : 140K€
- Installation de bornes wi-fi : 23 K€

6.1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles. Amortissements pour dépréciation

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 7 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Application de la méthode des composants pour l'amortissement du bâtiment selon la décomposition suivante :

Nature des composants	Taux	Durée amortissement
Structure et gros œuvre	80%	35 ans
Menuiseries extérieures	5%	15 ans
Chauffage et électricité	4%	10 ans
Ravalement	3%	10 ans
Plomberie et sanitaire	4%	10 ans
Etanchéité	4%	10 ans

Tableau de variation des amortissements

Type d'immobilisation	Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	Montant des amortissements en fin d'exercice
Autres postes d'immo incorporelles	166 762	7 519		174 281
Immos corporelles sur sol propre	709 577	92 843		802 420
Installations techniques et outillage	492 940	83 686		576 626
Installations générales, agencements	1 235 670	91 251	5 497	1 321 424
Matériel de transport	631 334	88 881		720 215
Matériel de bureau et informatique	701 499	128 644		830 143
TOTAL	3 937 783	492 824	5497	4 425 110

6.1.3 Immobilisations financières

Elles sont principalement constituées par le montant des versements réalisés dans le cadre des prêts « effort construction » soit 815 073 euros et 6 740 euros de prêts au personnel. Les dépôts et cautionnement représentent 7 969 € et les titres et actions 8 395 €.

6.1.4 Actif circulant - Classement par échéance

Méthode d'évaluation des créances : les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

Une provision pour créances douteuses est constatée sur les créances clients calculée au cas par cas. Le montant est de 104 K€ réparti entre Service Aide à Domicile pour 27 K€, 14 K€ pour l'HAD, 3 K€ pour l'ACT, 35 K€ sur EHPAD Fleurey et 26 K€ pour EHPAD Horizon

Le poste « autres créances » correspond aux éléments suivants :

- Personnel avances et repas	8 602 €
- Créiteurs divers	24 623 €
- Produits à recevoir	362 588 €

Le compte « créiteurs divers » comprend notamment une créance pour la refacturation d'un loyer à hauteur de 11 K€.

Produits à recevoir

Au 31/12/2020 les produits à recevoir s'élèvent à 357 156 € et se décomposent de la manière suivante :

Dégrèvement de taxe d'habitation Val Sully	1 314 €
Dégrèvement de taxe d'habitation Fleurey	7 197 €
Remboursement de formation	67 184 €
Remboursement d'assurance	7 850 €
Subvention ARS à recevoir	196 193 €
Solde de la subvention Tremplin à recevoir	18 896 €
Avoir fournisseur à recevoir	23 €
Remboursement de prévoyance	63 930 €
TOTAL	362 588 €

Le compte facture à établir présente un solde de 1 321 073 € correspondant à la facturation de la T2A du quatrième trimestre de l'année du service d'HAD.

Au 31/12/2020, reste également en compte 924 € de produits à recevoir sur le personnel. Cette somme correspond à une régularisation de charge de prévoyance repris sous la forme d'un échancier auprès du salarié concerné.

6.2 Bilan passif

6.2.1 Fonds associatifs

Le montant des fonds associatifs, sans droit de reprise, s'élève à 657 109 €. Ils sont constitués des éléments suivants :

Fonds dotations	336 287
Apports sans droit de reprise	73 672
	409 960

Un leg de 73 672 € (compte 103) a été reclassé en compte 102.

Suite aux reclassement des comptes 102 en report à nouveau pour 320 822 € les fonds associatifs ont diminué par rapport à 2019.

Tableau de variation des fonds associatifs :

FONDS ASSOCIATIFS	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Sans droit de reprise	657 109		73 672	320 822	409 960
Avec droit de reprise					

6.2.2 Réserves

Le poste "réserves" s'élève à 1 593 867 euros et correspond aux éléments suivants :

Réserve d'invest. ACT ARS	137 564
Réserve d'invest. FLEUREY ARS	43 042
Réserve d'invest. FLEUREY PASA ARS	277 211
Réserve d'invest. CPOM ARS	371 682
Réserve d'invest. HORIZON ARS	15 299
TOTAL Réserves d'investissement	844 798
Réserve de comp. déficit SSIAD ARS	262 688
Réserve de comp. déficit Accueil de jour Itinérant ARS	53 277
Réserve de comp. déficit Accueil de jour Autonome ARS	20 565
Réserve de comp. déficit ACT ARS	45 772
Réserve de comp. déficit FLEUREY ARS	144 167
Réserve de comp. déficit FLEUREY HEBERGEMENT CD	90 009
Réserve de comp. déficit FLEUREY DEPENDANCE CD	113 234
TOTAL Réserves de compensation	729 712
Autres réserves	19 357

Les réserves sous gestion contrôlées ont été constituées en accord avec l'organisme financeur.

6.2.3 Report à nouveau

Avant répartition du résultat de l'exercice le report à nouveau est débiteur de 1 081 271 € et se décompose de la manière suivante :

Tableau de variation des reports à nouveau :

REPORT A NOUVEAU	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Activités propres à l'association	- 1 334 198	-170 291	320 822	534 382	- 1718 049
Activités sous gestions contrôlée	638 458			1 679	636 778

6.2.4 Résultats de l'Exercice

	2020	2019
Résultat Comptable	465 236	159 587
Dont résultat sous gestion propre	- 62 776	- 134 432
Dont résultat sous gestion contrôlée	528 011	294 019

6.2.5 Subventions d'investissement, composition, méthodes d'amortissement

Le montant brut des subventions d'investissements est de 1 923 659 euros amorties à hauteur de 1 160 220 euros soit un montant net de 763 439 euros.

Tableau de variation des subvention d'investissement :

SUBVE NTION d'investissement	Solde d'ouverture	Augmentation	Diminution	Solde à la clôture
Montant brut	1 929 659		6000	1 923 659
Quotes-parts virées au résultats	996 607	169 613	6000	1 160 220
Montant net	933 052			763 439

6.2.6 Provisions pour risques et charges

Méthode d'évaluation des provisions : toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Tableau de variation des provisions pour risques et charges :

Type de risque	Montant à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la clôture de l'exercice
Risques prud'homaux	85 000	43 000		128 000
Risques d'indus CPAM	83 000	53 000	30 000	106 000
TOTAL	168 000	96 000	30 000	234 000

Le poste « Provisions pour risques » s'élève au 31/12/2020 à 234 000 euros contre 168 000 euros en 2019.

Il est constitué des éléments suivants :

- Provision pour litiges prud'homaux pour 128 K€
- Provision liée au contrôle CPAM de 2019 sur HAD pour 50 K€.
- Provision liée au contrôle CPAM de 2020 sur HAD pour 50 K€.
- Provision liée au contrôle CPAM de 2019 sur SSIAD pour 3 K€.
- Provision liée au contrôle CPAM de 2020 sur SSIAD pour 3 K€.

6.2.7 Fonds Dédiés

Le poste « Fonds dédiés » s'élève au 31/12/2020 à 877 286 euros contre 668 338 euros en 2019 et sont exclusivement constitués de « Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS ».

	Fonds dédiés au 01-01-2020	Dotations 2020	Reprises 2020	Fonds Dédiés au 31-12-2020	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
EHPAD FLEUREY	110 556	39 095	5 908	143 743	8 000
ACT	56 521	132 801	5 456	183 866	3 528
SPASAD	28 080			28 080	28 080
SSIAD	291 916		6 347	285 569	53 810
EHPAD HORIZON	143 935	39 890	18 177	165 648	11 430
ACC de JOUR	28 080		858	27 222	
HAD	0	43 159		43 159	
SAAD C.D	9 250		9 250	0	
TOTAL	668 338	254 945	45 996	877 286	104 848

6.2.8 Dettes financières (en euros) au 31/12/2020 - Classement par échéances

Les emprunts bancaires laissent apparaître un solde de 1 740 851 € au 31/12/2020 qui se décomposent ainsi :

Emprunt	Total	à 1 an au plus	entre 1 et 5 ans	plus de 5 ans
Emprunt bâtiment C.Coopératif	730 638	55 097	235 534	440 007
Emprunt bâtiment BPB	730 124	54 044	231 066	445 014
Emprunt BPB 7 véhicules	14 492	14 492		
Emprunt C Coopératif véhicules	160 538	58 173	102 365	
Emprunt C Coopératif matériel Téléalarme	105 059	46 649	58 410	

6.2.9 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

Le délai de règlement moyen des fournisseurs est de 30 jours maximum.

6.2.10 Dettes fiscales et sociales (en euros) :

Elles concernent essentiellement des dettes sur le personnel dont :

▪ Provisions CP , CET et charges sur congés	1 898 857 €
▪ Rémunération due paie :	874 902 €
▪ Organismes sociaux :	1 050 356 €
▪ autres charges sociales et fiscales à payer :	113 262 €

Total : 3 937 377 €

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

6.2.11 Autres dettes (en euros) :

▪ Rémunérations dues GAD	12 957 €
▪ Autres Crédeurs	14 594 €
▪ Charges à payer :	280 021 €
Total	307 572 €

6.2.12 Charges à payer :

Détail des principales charges à payer comptabilisées au 31/12/2020 :

- Régularisation des taux de prévoyance 2019	16 387 €
- Régularisation des taux de prévoyance 2020	15 589 €
- Facture d'ordures ménagères Fleurey	10 787 €
- Factures de produits pharmaceutiques	39 000 €
- Factures Infirmiers Libéraux HAD	30 000 €
- Factures Régul contrat Natixis	17 585 €
- Facture d'honoraires KPMG	9 400 €
- Facture d'interne CHU pour l'HAD	10 308 €
- Facture Primeo Energie (électricité)	10 143 €

On trouve également en compte plusieurs montants relatifs à des charges de personnel à payer :

- Provision de Congés Payés	1 038 727 €
- Provision de Compte Epargne Temps	327 520 €
- Charges sur provision de Congés Payés	401 894 €

Association FEDOSAD
Annexe
Aux comptes annuels clos le 31 décembre 2020

- Charges sur provision de Compte Epargne Temps	130 716 €
- Personnel charges à payer	470 050 €
- Organismes charges à payer	16 766 €

Toutes ces dettes sont à moins d'un an.

7 Informations relatives au compte de résultat

7.1 Répartition du résultat global entre les différentes activités de l'association

2020	C.D.	ARS	GESTION PROPRE	PAR SERVICE
ACT LES MARAICHERS		173 525		173 525
AJ AUTONOMES		67 610	- 45 691	21 919
AJ ITINERANT		92 955	7 662	100 617
FLEUREY AJ	-2 516	5 077	-11 993	-9 432
FLEUREY EHPAD	-6 410	-13 798	-50 590	-70 797
FORMATION			-20 838	-20 838
GENERATIONS			-13 768	-13 768
HAD			16 129	-16 129
HORIZON EHPAD	-150 752	180 654	6 182	36 084
PLATEFORME DE REPIT		76 850		76 850
SAAD			-233 438	-233 438
SSIAD		104 816		104 816
TELEALARME			80 110	80 110
SOUS TOTAL	-159 678	687 689	-62 776	465 236
TOTAL GENERAL		465 236		

7.2 Ventilation des ressources de l'association

Les ressources de l'association se décomposent de la manière suivante pour l'exercice 2020 :

- Cotisations	300 €
- Produits de la facturation et dotations globales	23 234 128 €
- Subventions	299 814 €
- Dons	5 150 €
- Reprises amortissements et provisions	99 513 €
- Transfert de charges d'exploitation	527 531 €
- Utilisation de fonds dédiés	45 996 €
- Autres produits d'exploitation	28 978 €

Total produits d'exploitation 24 241 410 €

Total produits financier 417 €

- Différences de règlements	2 416 €
- Cessions d'actifs et autres produits exceptionnels	0 €
- Quote-part de subvention d'investissement	169 613 €
- Reprise de provision et transfert de charge	15 199 €

Total produits exceptionnels 187 228 €

Total des Ressources 24 429 055 €

7.3 Ventilation des charges de l'association

Les charges de l'association se décomposent de la manière suivante pour l'exercice 2020 :

- Autres achats et charges externes	5 508 992 €
- Impôts, taxes et versement assimilés	1 226 033 €
- Salaires et charges sociales	16 231 961 €
- Dotations aux amortissements des immobilisations	492 824 €
- Dotations aux provisions pour créances	58 859 €
- Dotations aux provisions pour risque et charges	96 000 €
- Reports en fonds dédiés	254 944 €
- Autres charges d'exploitation	50 849 €
Total charges d'exploitation	23 920 462 €
- Intérêts des emprunts	40 175 €
Total charges financières	40 175 €
- Sur opérations de gestion	1 833 €
- Sur opérations en capital	1 350 €
Total charges exceptionnelles	3 183 €
Total des charges	23 963 820 €

7.4 Bénévolat

Le bénévolat dont notre association a bénéficié représente 939 heures d'interventions sur l'exercice 2020. Ces interventions représenteraient un coût salarial chargé de 13 343 €.

7.5 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 278 335 € en 2020.

7.6 Effectif

L'association emploie 530 salariés pour 456 ETP toutes activités confondues au 31 décembre 2020.

7.7 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, avec l'hypothèse d'un départ à l'âge de **62 ans et sans actualisation**, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite est de l'ordre **699 815 euros** au 31/12/2020, charges sociales comprises. Ce montant était de 694 921 euros au 31/12/2019.

Ce montant n'est pas comptabilisé

7.8 Dettes garanties par des sûretés réelles

Un privilège de prêteur de deniers a été pris sur la bâtiment situé avenue Jean Bertin à Dijon : le montant du capital restant dû est de 1 460 762 €.

